



Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_96-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/96

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 juin 2018

Le 5 Juillet de l'année deux mille dix-huit à 18h30

à Saint Selve – Espace salle polyvalente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	E	Mme BETES	CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	A		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. MOUCLIER
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	A		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoît	E	Mme CANADA
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	A		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	E	Mme DEBACHY
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	Mme BURTIN-DAUZAN			

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CLEMENT est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 est adopté à l'unanimité

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/96

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2018/48 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative n°1 suivante :

1. Section de fonctionnement :

- Concernant le secteur culturel :
 - la mise en place du COTEAC s'échelonne entre l'année 2018 et 2019. Le BP initial n'avait prévu que les actions de préfiguration. Le travail avec les partenaires a permis de définir les premiers évènements en 2018 ; 30 000 € sont à inscrire pour leur réalisation tout en respectant l'enveloppe globale destinée à ce type d'opération.
 - Le montant des subventions aux associations après étude par la commission vie associative est réévalué de 6 000 € :
 - il s'agit des associations suivantes : Union sportive et culturelle Saucataise, Les Scènes Buissonnières, Productions Spéciales, La Brède Football Club, Yogala, Association des Jeux et de la Culture, Brins des chants, Le cercle des amis de Montesquieu
 - Par ailleurs le développement d'un nouveau service via le CEJ nous amène à un partenariat avec la ludothèque de l'Isle Saint Georges qui bénéficiera d'une subvention de 17 300 €
- Concernant l'Office de tourisme : une subvention de 46 661 € exceptionnelle a été attribuée afin de pallier aux difficultés financières connues durant l'année passée.
- Concernant l'environnement : le projet d'Atlas de la biodiversité a été imputé en investissement à tort puisque le projet ne donnera pas lieu à des dépenses d'équipement. Les crédits en dépenses (5 000 € d'adhésion au CbNSA, 75 000 € d'étude) et en recettes (156 900 € de financement de l'AFB) sont rebasculés en fonctionnement.
- Concernant les régularisations comptables, 9 000 € supplémentaires sont nécessaires au compte 67. En effet, suite à un retard de paiement imputable au Trésor Public, la CNRACL a facturé une pénalité d'environ 9 000 € à la collectivité. Cette somme devrait être remboursée à la CCM après recours gracieux par les services de la CCM.
- Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, 32 161 € sont prélevés sur le compte des « dépenses imprévues ».



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/96

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

2. Section d'investissement :

- Concernant l'opération « bassins versants » : le projet d'Atlas de la biodiversité a été imputé en investissement à tort puisque le projet ne donnera pas lieu à dépenses d'équipement. Les crédits en dépenses et en recettes sont rebasculés en fonctionnement.
- Concernant l'opération « Centre de ressources » : 105 000 € supplémentaires sont nécessaires afin d'engager les études (solidité...) ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Concernant l'opération « Participation à la Fibre optique » : le projet a été signé le vendredi 1^{er} juin 2018. La collectivité ne commencera à payer sa contribution que l'année prochaine sur la base d'annuité d'emprunt sur 25 ans.
- Concernant l'opération « Voiries », suite à l'absence de marché sur l'année 2017, il a été décidé de cumuler 2 années de réalisation sur 2018.
- Concernant l'opération « Dignes » : l'Agence de l'Eau a modifié ses règles de subventionnement, les acquisitions foncières réalisées dans le cadre d'un projet GEMAPI ne seront plus financées à hauteur de 80 % de l'estimation des domaines. La subvention sera attribuée à hauteur de 80 % maximum sur une base de financement évaluée à 8 000 € par hectare acquis.
- Concernant l'opération « Eurekafab » : la collectivité a signé le marché de travaux. Le projet se déroulera sur 8 mois entre l'été 2017 et janvier 2019. Afin d'engager l'ensemble des crédits du marché, 250 000 € supplémentaires sont à prévoir pour prendre en compte les variantes retenus par la commission ad'hoc d'attribution des marchés.
- Afin d'équilibrer la section d'investissement : 200 000 € sont récupérés sur les projets de territoires et les dépenses imprévues sont réduites de 439 000 €.



Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20180705-2018_96-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/96

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget principal selon les équilibres suivants :

Chapitre	Chapitre libellé	Opération	Libellé opération	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général			611	Prestation de service	30 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			6574	Subventions aux associations	17 300,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			6574	Subventions aux associations	6 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			657364	Subvention organisme IC	46 661,00 €	
011	Charges à caractère général			611	Prestation de service	75 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante			658	Charges diverses de la gestion courante	5 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles			678	Autres charges exceptionnelles	9 000,00 €	
74	Dotations et participations			7471	Etat		156 800,00 €
022	Dépenses imprévues					-32 161,00 €	
						156 800,00 €	156 800,00 €
20	immobilisations incorporelles	11118	Bassins versants	2031	Frais d'études	-200 000,00 €	
13	subventions d'investissement	11118	Bassins versants	1321	Subvention de l'État		-224 000,00 €
20	immobilisations incorporelles	11165	Centre de ressources	2031	Frais d'études	105 000,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	11140	Participation fibre optique	2041642	Bâtiments et installation	-550 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	11154	Voiries	2152	Installations de voiries	550 000,00 €	
13	subventions d'investissement	11146	Digues	1321	Subvention de l'État		-260 000,00 €
21	immobilisations corporelles	11161	Eurekafab	2313	Constructions	250 000,00 €	
21	immobilisations corporelles	11150	Projets de territoires	2188	Autres immobilisations corporelles	-200 000,00 €	
020	Dépenses imprévues					-439 000,00 €	
						-484 000,00 €	-484 000,00 €
						-327 200,00 €	-327 200,00 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 5 juillet 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement